



CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 14 septembre 2021 à 19h00

Compte rendu

Présents : M. AUBOUIN Jean, Mme BARATHE Yolande, M. BERTON Christian, M. BOUTIN Jean-Luc, M. CAIVEAU Fabrice, M. CHASSAGNE Alain, Mme COUILLAUD Véronique, Mme DEVYS Marie-Noëlle, M. DROUET Stéphane, Mme DUMOUT Marie-France, Mme FEUGNET Marion, Mme GARREAU Céline, M. GODICHAUD Patrick, M. LACROIX Frédéric, Mme LANFRANCHI Nicole, Mme LERCH Martine, Mme MANCIA Dominique, Mme MASSON Elisabeth, Mme ORMECHE Maria-Rosa, Mme ROY Françoise, M. TRICOIRE Pascal, M. VIDAL Jean-Pierre, M. VIGNAUD Christian.

Excusés ayant donné procuration : Mme HARMAND Emmanuelle à Mme FEUGNET Marion, M. TOURANCHEAU Jean-Pierre à Mme MANCIA Dominique.

Excusée : Mme VANDESTICK Laurence.

Assistaient à la réunion : Mme BOURDIN Isabelle – M. TRIOILLIER Xavier.

Mme DUMOUT Marie-France est désignée secrétaire de séance.

1 / Présentation de Catherine PETRON et Denis De PUYDT.

Catherine Pétron remplace Sylvie Hawkins à l'accueil depuis le 1^{er} septembre, et Denis De PUYDT remplace Danielle Chambord à la cantine qui a fait valoir ses droits à la retraite au 31 août.

2 / Compte rendu de la séance du 06 juillet 2021.

Le compte rendu est à adopté, moins une abstention, par l'assemblée.

3 / Convention d'installation d'échelles limnimétriques

Dans le cadre du programme d'action de prévention des inondations, le SyBRA envisage d'installer une cinquantaine d'échelles limnimétriques en Charente, dont une sur notre commune, au niveau du « Pont de la Motte ». Le conseil autorise Madame le maire à signer une convention d'installation.

4 / Conventions de mandat pour les travaux de FDAC

La commune ayant décidé de confier des travaux de voirie subventionnés par le conseil départemental dans le cadre du FDAC, le conseil municipal autorise Madame le maire à signer une convention de mandat. Pour 2021, le montant des travaux est de 13 164.75 € TTC (Rue des ponts, Rue de l'Ouche, Rue de l'Ecureuil) moins la déduction de la subvention départementale, soit 9 873.56 €.

Concernant les travaux de 2020, un avenant est nécessaire car désormais, c'est à la commune de récupérer une partie de la TVA par le biais du FCTVA lors de l'intégration des travaux. Madame le maire est autorisée à signer cet avenant.

5/ Convention avec le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente

Dans le cadre des travaux d'éclairage sportif des terrains de tennis, le SDEG 16 sollicite l'autorisation d'implanter les ouvrages nécessaires à la réalisation de ce chantier. Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer une convention de passage sur la parcelle cadastrée D 612.

6 / Convention avec La Palène

La convention définissant les engagements réciproques entre l'association et la commune étant arrivée à terme, il convient de la reconduire pour une durée de quatre mois, jusqu' au 31/12/2021.

En effet, la communauté de communes va revoir à compter du 1^{er} janvier 2022 la convention la liant avec cette association. Afin d'harmoniser les conventions tant sur le fond que sur la durée, il est proposé de rédiger une nouvelle convention à compter du 1^{er} janvier 2022, après concertation avec la communauté de communes. Madame le maire propose d'établir la nouvelle convention pour une durée de 4 mois et de désigner madame DUMOUT Marie-France pour la représenter lors de la signature. Le conseil municipal valide ces deux propositions.

7 / Demande de subvention

L'association NOMAD fait part de sa demande de subvention pour 2021, soit 3 500 € pour la création de deux spectacles à Rouillac. Le vote laisse apparaître le résultat suivant : 21 contre, 1 pour et 3 abstentions.

8 / Modification des statuts du SIVOS Mareuil-Courbillac

Dans leur séance du 07 juillet dernier, les membres du SIVOS ont voté une modification des statuts à savoir :

Article 3 : *la contribution des communes adhérentes est déterminée de la façon suivante : frais représentant les charges de personnel fixés au prorata :*

- *Pour moitié au nombre d'élèves inscrits au 1^{er} janvier de l'année, toutes classes confondues (maternelles et primaires) par chacune des communes historiques de Mareuil, Courbillac, Plaizac et Sonnevillle (Rouillac),*
- *Pour seconde moitié au nombre d'habitants de ces dernières (population légale INSEE).*

Les enfants des communes extérieures au SIVOS pourront être accueillis dans les classes du SIVOS en fonction des disponibilités et à condition que la commune approuvant l'inscription s'engage à régler au SIVOS les frais de scolarité qui auront été fixés par le comité syndical.

Article 4 : *le syndicat sera administré par un comité composé de 4 délégués titulaires et de 4 délégués suppléants par commune, désignés par les conseils municipaux des communes associées. Le bureau sera composé d'un président et d'un ou plusieurs vice-présidents. Article L.5211-10 du CGCT.*

Chaque conseil municipal étant amené à adopter ces changements, le conseil municipal de Rouillac vote pour, moins une abstention.

9 - Recrutement aux services techniques

Il est proposé de recruter à compter du 1^{er} Novembre un agent aux services techniques dans le cadre d'un contrat aidé CUI-CAE-PEC (Parcours Emploi Compétences). Ci-dessous, modalités de prises en charge.

Contrats	Public	Taux de prise en charge	Durée hebdo de la prise en charge
PEC "Tout Public" (Hors Jeunes - Hors QPV ZRR)	Personnes de plus de 26 ans sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi	30 %	20 heures
	Personnes en situation de handicap de plus de 31 ans	45 %	
PEC (Tout Public) BRSA	Personnes de plus de 26 ans (ou plus de 31 ans pour les personnes en situation de handicap), bénéficiaire du RSA socle Et contrat cofinancé par le conseil Départemental).	60 %	20 heures
PEC QPV ZRR	Toute personne résidant en Quartier prioritaire Politique de la Ville ou Zone de Revitalisation Rurale	80 %	De 20 heures à 30 heures
PEC Jeunes	Jeunes de moins de 26 ans Jeunes TH jusqu'à 30 ans révolus	65%	De 20 heures à 30 heures
CIE Jeunes		47%	De 20 heures à 30 heures

10 / Point financier

Monsieur Jean-Pierre Vidal présente un bilan financier arrêté au 31/08/2021.

11 / Décision modificative budgétaire

- Madame le maire présente un devis de 4 089.60 € TTC pour l'achat de 6 bornes électriques utiles à l'aire de camping-car. La décision modificative suivante est adoptée par 3 voix contre.

	INVESTISSEMENT – BP 2021	
	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
020 – Dépenses imprévues	4000	
2313-487 – Immo en cours		4000

- Madame le maire présente un devis de 2 040.00 € TTC pour l'achat de 5 tables de pique-nique. La décision modificative suivante est adoptée à l'unanimité.

	INVESTISSEMENT – BP 2021	
	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
020 – Dépenses imprévues	2 040.00	
2184-467 – Mobilier		2040.00

12/ Présentation des décisions du Maire

Madame le maire présente les décisions prises depuis la dernière réunion de conseil municipal.

13 / Questions et informations diverses

- Le propriétaire de la parcelle cadastrée ZT 72 souhaite vendre cette dernière et demande si la commune serait intéressée. 17 309 m2 sont en partie actuellement urbanisable. Il s'avère que la commune n'est pas intéressée par cet achat.
- Point sur travaux en cours, dont l'aire de camping-car.
- Transfert des bureaux de vote de Plaizac et Sonnevillle vers les bureaux 1 et 2 de Rouillac au 1^{er} janvier 2022.
- Point sur la rentrée scolaire.
- Point sur la fermeture prochaine d'un cabinet médical.
- Remerciements à monsieur Aurélien Lautour de la société 22h10 pour la démonstration de pose de films anti-UV à la maternelle.
- Remerciements de l'ADAPEI pour le versement d'une subvention.

Séance levée à 21 h 10

Le Maire



Mme Dominique MANCIA

